

# EXTRAITS



**Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.**

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



# VÉGÉTALISER LES PIEDS DE FAÇADE



1



2

La présence de la **nature en ville** est de plus en plus souhaitée et partagée. Elle permet d'atténuer les fortes chaleurs, d'épurer l'air et les sols, d'apporter plus de la gaieté aux rues...

Le dimensionnement des voiries ne permet pas d'accueillir forcément des plantations d'envergure comme des arbres de hautes tiges car il est important de maintenir un passage libre pour les piétons d'au moins 1,40 m.

La végétalisation des pieds de façade a l'intérêt d'occuper moins de place, de fédérer les habitants, favoriser l'entraide et la mutualisation (graines, boutures, outils...), de marquer une transition entre l'espace public et l'espace privé...

Dans l'idéal, les plantations en pied de façade sont en **pleine terre**, au niveau du sol naturel. Un **plan global** à l'échelle de la commune et une **concertation participative** sont gages de réussite. Il permet d'identifier les rues favorables, les riverains engagés, les essences à privilégier, les **plans de gestion** entre la mairie et les habitants.

1 : Rosiers grimpants sur la Mairie de Pérouges (01).

2 : Rue de l'Abbaye - Flavigny-sur-Ozerain (21).



Panorama de plantes à même échelle favorables à la végétalisation des pieds de façade.

Quelques plantes grimpantes sans besoin de support : fusain, hortensia grimpant, rose trémière, vigne vierge...

Avec besoin de support : (câble filins, treillage, gaine) : akebie, bignone, chèvrefeuille, clématite, jasmin médicinal, passiflore, rosier, trachelospermum...